http://www.oblible.com

Conditions Définitives

MAIRIE DE PARIS

VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres

(Euro Medium Term Note Programme)

de 6.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 55

TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire d'un montant nominal de 250.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 1,20% l'an et venant à échéance le 25 juin 2039
Prix d'Emission 99,275 %

Citigroup
Deutsche Bank
Nomura

En date du 17 mai 2019

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHE CIBLE : CONTREPARTIES ELIGIBLES ET CLIENTS PROFESSIONNELS - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit de chaque producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ("**ESMA**") le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, "**MiFID II**") ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles et à des client professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération le marché cible des producteurs. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par les producteurs) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

http://www.oblible.com

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « **Titres** ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 25 avril 2019 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») sous le n°19-178 en date du 25 avril 2019) (le « **Prospectus de Base** ») pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « **Directive Prospectus** ») telle que modifiée ou remplacée. Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le « **Prospectus** ») pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Émetteur (http://www.paris.fr/investisseurs), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N :	55 1
3		Devise(s) Prévue(s) :	Euro ("€")
4	 (i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	 250.000.000€ 250.000.000€
5		Prix d'émission :	99,275 % du Montant Nominal Total
6		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000€
7	(i) (ii)	Date d'émission : Date de Début de Période d'Intérêts :	21 mai 2019 21 mai 2019
8		Date d'Echéance :	25 juin 2039
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,20 % l'an (*autres détails ci-dessous*)
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable
12	(i) (ii)	Rang : Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibérations 2018 DFA 82-1 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018
13		Méthode de distribution :	Syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER			
14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	1,20% par an payable annuellement à échéance
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	25 juin de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 25 juin 2019.
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	1.200€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée, à l'exception du Premier Coupon Court (tel que défini au paragraphe 14(iv) ci-dessous)
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Un premier coupon court sera versé à la première Date de Paiement du Coupon tombant le 25 juin 2019, concernant la Période d'Intérêts commençant à la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) et finissant le 25 juin 2019 (exclu) (le "**Premier Coupon Court**") d'un montant de 115,07€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée concernant le Premier Coupon Court.
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact/Exact - ICMA
	(vi)	(Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a)) :	25 juin de chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT			
16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000€ par titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	Non
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés	Non applicable

		exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES			
19		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
20		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)):	France/Target2
21		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
22		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
23		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
24		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-0-1 du Code monétaire et financier :	Oui
25		Masse (Article 10) :	Masse Contractuelle Le nom et les coordonnées du Représentant de la Masse sont: **MASSQUOTE S.A.S.U.** RCS 529 065 880 Nanterre 7bis rue de Neuilly F-92110 Clichy 33, rue Anna Jacquin 92100 Boulogne Billancourt France Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 7 000€ H.T. au titre de ses fonctions payable intégralement à la Date d'émission.

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Citigroup Global Markets Limited Deutsche Bank Aktiengesellschaft Nomura International plc
	(ii)	Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
27		Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Non Applicable
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; les Règles TEFRA ne sont pas applicables
29		Offre Non-exemptée:	Non Applicable
GÉNÉRALITÉS			
30		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [•], soit une somme de :	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 6.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats, pour la Maire de Paris et par délégation

Le Directeur des Finances et des Achats

Guillaume ROBERT

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 21 mai 2019 a été faite.
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	12.775€

2. Notations

		Notations :	Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Standard & Poor's Rating Services et AA par Fitch Ratings. Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n° 462/2013 (le « **Règlement ANC** ») et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la *European Securities and Markets Authority* sur son site Internet (http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs). Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante : Standard & Poor's Rating Services: AA Fitch Ratings: AA

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Se référer à la section « Utilisation des fonds » du Prospectus de Base.

5. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	1,241% par an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR0013420429
	(ii)	Code commun :	199879545

	(iii)	Dépositaire(s) :	
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream :	Non
	(iv)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(v)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	**BNP Paribas Securities Services** **(Numéro Affilié Euroclear France : 29106)** **3-5-7, rue du Général Compans** **93500 Pantin** **France** **Attention : Corporate Trust Services** **Pour toute notification opérationnelle :** **BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch** **Corporate Trust Services** **60, avenue J.F. Kennedy** **L - 2085 Luxembourg** **Tel : +352 26 96 20 00** **Fax : +352 26 96 97 57** **Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT**
	(vi)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non Applicable